

Note de cadrage pour la mise en place d'un observatoire départemental de la consommation d'espace dans le Doubs

validée par le COPIL du 12/02/2016

1. Contexte (local)

- Signature en novembre 2013 d'une « charte départementale pour une gestion économe de l'espace » (signataires)
- Parmi les actions prévues par la charte :



- Nombreuses réunions et travaux techniques préparatoires à la mise en place de cet observatoire depuis 2010 :

- initialement : groupe de travail technique partenarial chargé de faire des propositions au COPIL de la charte, plus récemment d'un « groupe de préfiguration »
- dernièrement : groupe de préfiguration.

Sur le plan technique : mise au point, à partir des fichiers fonciers du cadastre (MAJIC) d'une méthodologie de caractérisation et de suivi des surfaces artificialisées par le bâti, à l'échelle cadastrale, pour le département du Doubs ; proposition d'indicateurs correspondants.

- La présente proposition s'appuie sur l'ensemble de ce processus, et en particulier sur le relevé de décision de la réunion du 21 avril 2015 du « groupe de préfiguration »

2. Proposition de fonctionnement de l'observatoire :

Objectifs

Les objectifs proposés par le COPIL sont confirmés, à savoir :

apporter et partager des éléments de connaissance et d'information sur la consommation d'espace dans le département en vue de

- sensibiliser les acteurs
- assurer le suivi des évolutions
- mieux comprendre le phénomène
- mieux intégrer l'économie d'espace dans les opérations et procédures d'aménagement des territoires

Pour répondre à ces objectifs, quelques éléments clés devant servir de fil directeur pour l'esprit et les travaux de l'observatoire, vu comme **un lieu d'échange, de partage, et de production de données et d'analyses** permettant à l'ensemble des acteurs de développer une réflexion stratégique coordonnée sur une gestion équilibrée de l'utilisation de l'espace :

- **la dimension partenariale et la priorité donnée à l'échange** (pas d'acteur privilégié, pas de vision imposée) ;
- la bonne définition du « qui fait quoi » ;
- la nécessité de combiner la **fiabilité des outils et méthodes**, ainsi que des données et analyses et le caractère pédagogique (de manière positive) de leur présentation (clarté / simplicité / lisibilité) afin de faciliter leur compréhension et appropriation par les acteurs ;
- l'intérêt pour l'observatoire de **balayer un champ assez large sur le plan thématique**, et de **travailler à différentes échelles** → croisement des sources / articulation spatiale et thématique avec d'autres outils, travaux ou observatoires ;
- la communication (études et travaux propres de l'observatoire, mais également ceux des membres et acteurs de l'aménagement) → « **centre de ressources** ».

Fonctionnement

La gouvernance de l'observatoire est confiée à un « Groupe de suivi » composé de représentants des organismes suivants :

- *Les 5 signataires de la charte :*
 - Etat
 - Conseil départemental
 - Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs – territoire de Belfort
 - Association des maires du Doubs
 - Association des maires ruraux du Doubs
- *Les collectivités engagées dans un SCOT (ou un PLUi valant SCOT) :*
 - Communauté de communes du pays de Pierrefontaine Vercel (PLUi valant SCOT)
 - Syndicat mixte du SCOT de l'Agglomération Bisontine
 - Syndicat mixte du SCOT du Doubs Central
 - Syndicat mixte du SCOT du Haut-Jura
 - Syndicat mixte SCOT Nord-Doubs
 - Syndicat mixte du SCOT du Pays du Haut-Doubs
 - Syndicat mixte du SCOT du Pays Horloger
- *Les partenaires institutionnels :*
 - Agence foncière du Doubs, CAUE, ADU, AUDAB, ADIL, SAFER

Ce groupe de suivi

- se réunit au moins une fois par an dans une **configuration « décisionnelle »** afin de définir les orientations de l'observatoire, arrêter son programme de travail à venir, valider les productions ou publications éventuelles de l'observatoire, leur diffusion, ...
- se réunit 2 à 3 fois par an dans une **configuration « technique »**, son rôle étant de proposer les actions à mener, et d'assurer leur mise en œuvre. Dans cette configuration, le groupe de suivi est l'instance d'échange et de travail qui fait vivre l'observatoire « au quotidien ».

Coordination / animation / secrétariat :

La DDT qui a piloté le groupe de travail technique de préfiguration de l'observatoire, et conduit depuis 2011, de manière partenariale, des travaux méthodologiques sur la caractérisation et le suivi de la dynamique d'artificialisation du territoire par le bâti, propose de jouer ce rôle d'animation / coordination (Pôle Analyse territoriale au sein du service Connaissance, aménagement des territoires, urbanisme)

3. Calendrier de mise en place

Validation de la présente note de cadrage et de la mise en place de l'observatoire par le Comité de Pilotage : 12/02/2016

Lancement officiel de l'observatoire : automne 2016